

COUPE DE FRANCE DE CAMION CROSS

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de camion cross

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

La FFSA désignera sur chaque compétition de la Coupe de France :

- Un Commissaire Technique

1.2. CALENDRIER

Un minimum de deux semaines séparera deux compétitions inscrites au calendrier de la Coupe de France.

La Coupe de France de Camion Cross se disputera sur les compétitions suivantes ¹:

16-17 avril 2022	Elne	Asa Terre d'Elne
18-19 juin 2022	Baud	Asaco Océane
02-03 juillet 2022	Veynes	Asa des Alpes
06-07 août 2022	Lessay	Asaco Pays Normand
27-28 août 2022	Saint Junien	Asa Terre de St Junien 87
16-18 septembre 2022	Saint Vincent des Landes	Asa Autocross de l'Ouest
<u>01-02 octobre 2022</u>	<u>Villefranque</u>	<u>Asa Adour Pays Basque</u>

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Chaque concurrent désirant s'inscrire à la Coupe de France devra, en début d'année, remplir un bulletin d'inscription à retourner à l'opérateur au plus tard le 31 mars de l'année en cours (cachet de la poste faisant foi).

Seuls les pilotes inscrits à la Coupe de France marqueront des points.

3.2.1. Licences

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France de Camion Cross.

¹ Mise à jour du 28 janvier 2022

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.2. TRACTEURS ADMIS

- Classe Camion Léger,
- Classe Camion Cross,
- Classe Super Camion Cross.

Tout pilote souhaitant s'engager dans 2 classes différentes doit le signaler lors de sa première participation en début de saison au Commissaire Sportif délégué.

Le pilote vainqueur de la Coupe de France pourra dans l'année suivante, inscrire son numéro de course sur le pare-brise entouré d'un liseré blanc.

Sur le volontariat d'un organisateur, 1 ou 2 journée(s) de vérifications techniques obligatoires seront organisées en début de saison.

4.3. FUMEE

Tout camion émettant exagérément de la fumée pendant plus de 3 secondes sera, sur recommandation du Délégué Technique, pénalisé de la façon suivante :

- **Pendant les essais**
 - drapeau Fumée/Smoke obligation de mise en conformité.
- **Pendant la course**
 - 1^{er} constat : drapeau avertissement et annulation des temps chronos.
 - 2^{ème} constat : déclassement de la manche.
 - 3^{ème} constat : disqualification.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

9.1.1. CLASSEMENT PILOTES

Une attribution de points sera faite de la manière suivante :

Pour la classe camion léger

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points BONUS	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Par manche	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
FINALE	30	27	24	21	18	15	12	9		
TOTAL	74	67	60	53	46	39	32	25	18	11

A partir de la 10^{ème} place, 1 point sera attribué à chaque classé dans les manches et 3 points pour chaque classé dans la ½ finale.

Pour les classes camion Cross et camion Super Cross

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points BONUS	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Par manche	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
FINALE	30	27	24	21						
TOTAL	74	67	60	53	46	39	32	25	18	11

A partir de la 10^{ème} place, 1 point sera attribué à chaque classé dans les manches et 3 points pour chaque classé dans la finale A.

A l'issue de chaque compétition, un classement de la Coupe de France, réservé aux pilotes inscrits à la Coupe de France de Camions Cross sera extrait. Les points seront attribués selon cet unique classement. En cas d'ex aequo, ils seront départagés par les essais chronométrés du samedi.

9.1.2. CLASSEMENT FEMININ

Un classement féminin sera établi dans les mêmes conditions sous réserve qu'il y ait un minimum de 5 pilotes féminines au départ de chaque compétition (y compris en double monte).

9.2. POINTS BONUS

4 points de participation seront attribués à chaque pilote ayant fait le déplacement sur une compétition et satisfait au minimum aux vérifications administratives et techniques, quel que soit son résultat, sauf en cas de disqualification. Ces points seront acquis définitivement par le pilote, et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

9.3. CLASSEMENT GENERAL FINAL

Tous les résultats seront pris en compte pour l'établissement du classement final de la Coupe de France de Camion Cross.

ARTICLE 10. PRIX

Voir réglementation générale Camion Cross.

A l'issue de chaque compétition, une Coupe sera remise à la meilleure féminine.

La remise des prix faisant partie intégrante de la manifestation, une tenue propre et correcte est exigée lors de son déroulement (voir Art.3 Concurrents et Pilotes).